

*Hydrargyrisme*

quantité acceptable de mercure, et il a été prouvé qu'il s'agit là essentiellement de mercure méthylique. En outre, certains indices tendent à montrer qu'il en a toujours été ainsi et qu'il en sera toujours ainsi. A ce sujet, la situation est sensiblement différente du cas de la pêche en eau douce, car la contamination par le mercure en eau douce est essentiellement due au fait de l'homme. Toutefois, comme les espadons sont contaminés, ils ne peuvent être vendus au Canada. D'autre part, les États-Unis ayant adopté la même norme de 0.5 millionième, le poisson ne peut être exporté vers ce pays car la Federal Food and Drug Administration surveille les importations de poisson et veille à l'application des lois fédérales.

Une situation exceptionnelle est apparue aux États-Unis en ce qui concerne la vente de l'espadon. Je souligne ce point car un État particulier ne doit pas nécessairement respecter les normes fédérales en matière de santé. Certains États, notamment le Maine et le Massachussets, permettent aux pêcheurs de vendre leurs prises d'espadons à l'intérieur même de l'État; toutefois, en vertu des lois fédérales, le poisson ne peut franchir les frontières des États. Il est inutile de souligner que cette situation est fort embarrassante tant pour les pêcheurs que pour certains observateurs au Canada par le fait qu'elle crée un double système. Toutefois, les mesures prises par les États n'auront pas d'incidence profonde sur le pêche de l'espadon au Canada, car la loi fédérale américaine prédomine en matière de commerce extérieur.

Cette situation est fort intéressante pour une autre raison. Alors que l'espadon ou tout poisson contenant plus de 0.5 millionième de mercure ne peut être vendu au Canada, ils peuvent être exportés vers d'autres pays, du moment que les normes du pays importateur en matière de santé le permettent. Ainsi, les pêcheurs de la Nouvelle-Écosse peuvent exporter leurs prises d'espadons au Japon, dont les normes sont apparemment moins strictes—ce qui est assez étonnant vu l'expérience de ce pays à Minamata et Niigata. Toutefois, les responsables des pêcheries ont souligné que les Japonais, qui attrapent leurs propres espadons au large des côtes du Japon, sont prêts à payer seulement 25c. la livre d'espadon canadien, soit près de la moitié des prix souhaités par nos pêcheurs pour que l'opération soit rentable.

Puisque le taux de mercure dans l'espadon ne dépasse que de peu le maximum toléré, il semble qu'il faudrait faire des recherches pour abaisser le taux de mercure dans ce poisson. On pourrait le faire en utilisant diverses méthodes de traitement. D'après moi, étant donné l'essor démographique mondial et la demande continue de protéines, il faudrait trouver le moyen de consommer ce poisson qui, une fois pêché, peut peser de 25 à 500 livres. On pourrait le faire sans doute en mélangeant sa chair à celle d'autres espèces plus petites qui contiennent moins de mercure. On pourrait ainsi abaisser le contenu de mercure à la limite tolérable de 5 millionièmes. En fait, c'est la méthode actuellement utilisée dans l'industrie du thon.

Le thon qui contient plus de mercure que cinq millionièmes est mélangé avec du petit thon et ce mélange est vendu sous forme de miettes de thon. Les miettes de thon ne présentent aucun danger pour la consommation et le contenu de mercure ne dépasse pas les limites tolérables de cinq millionièmes. Ce procédé pourrait être envisagé par les industries de la pêche, le gouvernement et les scientifiques nous donnant l'espoir qu'à l'avenir ce poisson délectable, l'espadon, pourra être préparé de la même manière.

Enfin, monsieur l'Orateur, il n'est pas facile de répondre à la question de savoir si des Canadiens risquent d'être

atteints de l'hydrargyrisme mais on a toutes les preuves que le mercure méthylique est nuisible et que certains Canadiens ont dans le sang une concentration de mercure beaucoup trop élevée. Étant donné les perspectives sinistres qu'offrent les dégâts cérébraux produits par le mercure, dont les effets sont irréversibles, la situation actuelle exige que nous nous penchions sur cette question avec toute l'attention requise. Il faut donc prendre des mesures, mais lesquelles?

Tout d'abord on devrait revoir l'approche actuelle selon laquelle l'hydrargyrisme relève de plusieurs ministères, et il faudrait en confier la responsabilité à un seul organisme. A présent, on compte trois gouvernements, plusieurs ministères et au moins un consultant extérieur, diverses autorités locales, de nombreux neurologues et quantité d'autres personnes intéressées, chacune ayant une responsabilité distincte.

En outre, plusieurs groupes de travail et conférences sur la pollution par le mercure sont venus compléter la mine de renseignements dont nous disposons aujourd'hui sur l'hydrargyrisme. Il nous faut donc coordonner ces efforts, faire la synthèse de cette information et des méthodes utilisées jusqu'ici, afin que les Indiens, qui sont le principal groupe touché, soient assurés qu'on adoptera une attitude plus constructive sur cette question.

Deuxièmement, il faut en apprendre encore davantage sur les effets du mercure méthylique, surtout ses effets qu'on ne peut observer en clinique. Une bonne partie des renseignements dont nous disposons aujourd'hui sont fondés sur des cas d'hydrargyrisme observés ailleurs et, on ne sait pas trop comment ils se comparent aux cas observés au Canada. Il faut faire beaucoup plus de recherche fondamentale sur le problème des doses et des réactions et plus de recherche épidémiologique sur, par exemple, la mesure dans laquelle l'hydrargyrisme est irréversible, et les conclusions d'autopsie de personnes dont le sang contenait de fortes concentrations de mercure.

Troisièmement, il faudrait résoudre les divergences entre les neurologues canadiens et japonais et entre les neurologues canadiens. Ce ne sera pas facile parce que ces divergences proviennent d'interprétations différentes de constatations faites en clinique portant sur les Indiens canadiens examinés. Les divergences sont attribuables en partie à une approche fragmentée et quasipolitique du problème de l'hydrargyrisme.

En dernier lieu, il nous faut aborder avec sérieux la lutte contre les problèmes écologiques, dont la contamination par le mercure n'est qu'un élément. Pour l'instant, on se contente d'expédients, parce que, comme pour tellement de problèmes écologiques, la contamination par le mercure n'est qu'un des nombreux problèmes à résoudre en même temps. Dans ces conditions, la solution à un problème donné est toujours insuffisante. Bien des gens qui essayent de régler un problème urgent doivent aussi en régler d'autres en même temps; c'est vrai, par exemple, de la direction des services médicaux du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, qui essaie de surmonter les difficultés de la contamination par le mercure chez les Indiens tout en s'occupant aussi de bien d'autres questions connexes, en dépit des restrictions de personnel et de ressources.

● (1650)

C'est en partie une question de priorités, mais nos problèmes actuels ont essentiellement une origine plus profonde: le Canada n'a pas à l'égard de l'environnement une attitude aussi dynamique que la Suède, qui adopte des lois fermes et prend des mesures énergiques dans ce domaine.